Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260330-20260330018-DE

Département du Morbihan

Mairie
ELVEN
-56250-

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
_____

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le lundi 30 mars à 19h30, le conseil municipal de la commune d'ELVEN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'ELVEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc LE TRIONNAIRE, Maire.

- Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2026

Présents (29) : M. LE TRIONNAIRE, M. CONAN, Mme MALINGE, M. RYO, Mme MAINGUY, M. ROUMAGNAC, Mme RENAULT, M. BALLIER, Mme THIBAULT, M. SIMON, M. GERARD, M. NOIRBENT, Mme ETTINGER, Mme LE BRETON, M. SIG, Mme LE BLEVENEC, Mme LE ROUZIC, Mme CARD, M. DANO, M. TERRY, Mme PICARD, M. JORDAN, Mme LASSERRE, Mme BREDOUX, M. ONNILLON, Mme LE BOTERFF, Mme PAVAGEAU, M. LE BOTERFF, Mme LE VIAVANT.
Quorum (15) : Atteint
Secrétaire de séance : Mme BREDOUX

2026/018 Acquisition du foncier cadastré AH 182 – situé rue opération Savana soumis au droit de préemption urbain

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 janvier 2008, instaurant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune d'Elven,

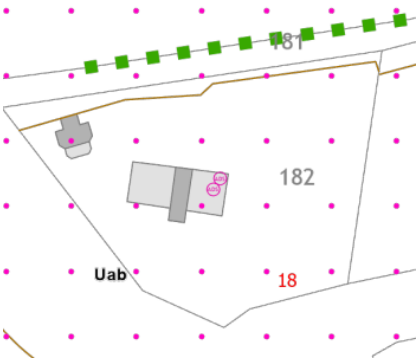
Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2019, renouvelant le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune d'Elven suite à la révision du Plan Local d'Urbanisme,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) n° IA 056 053 26 Y0015, reçue le 5 mars 2026, adressée par la SAS Office du Carré, notaire à RENNES, en vue de la cession d'une propriété sise rue Opération Savana à ELVEN, cadastrée section AH n°182, d'une superficie totale de 1 214 m², appartenant à Monsieur HAMON Jean-François,

Considérant le prix d'acquisition, inférieur à 180 000€, l'avis du Service des Domaines n'est pas exigé,

Considérant l'intérêt de cette parcelle, située dans le périmètre de préemption défini par la délibération n°2019/96 du 16 décembre 2019, pour l'aménagement du secteur du Pourprio, tel que prévu par l'OAP n°4 du PLU approuvé le 8 juillet 2019, et notamment pour :

- améliorer et fluidifier les accès au futur quartier ayant vocation à accueillir 234 logements,
- sécuriser le flux de circulation généré par l'implantation d'un hôtel au nord de la parcelle préemptée,



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215600537-20260330-20260330018-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'ACQUERIR** par voie de préemption la propriété sise rue Opération Savana, cadastrée section AH n°182, d'une superficie totale de 1 214 m², appartenant à M. HAMON Jean-François,
- **D'ACHETER** au prix principal de 130 000 €, indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner,
- **DE DIRE** qu'un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision,
- **DE DIRE** que le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour : 29 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Fait à ELVEN, le 3 avril 2026

Le Maire
Luc LE TRIONNAIRE

MAIRIE D'ELVEN 56250 (Morbihan)

La secrétaire de séance
Marine BREDOUX

REDOUX